

# SCFP EN BREF

BULLETIN D'INFORMATION DU SCFP-QUÉBEC (FTQ)

Vol. 6 N° 12 • 26 septembre 2005 • quatre pages

## Production télévisuelle indépendante Des fonds publics hors de tout contrôle

Le 22 septembre, le CPSC dévoilait les résultats d'une étude réalisée par Ahmed Naciri, professeur titulaire à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, sur la situation de la production télévisuelle indépendante au Québec. Selon cette analyse, les citoyens sont en droit de s'inquiéter de l'utilisation massive de fonds publics pour financer la production privée à la télévision. Au Québec seulement, 180 millions de dollars de fonds fédéraux ou provinciaux sont engloutis chaque année par la production télévisuelle privée.

### Des profits sans risques

Élément surprenant, on découvre que les producteurs

indépendants ne prennent pratiquement pas de risques et gèrent essentiellement de l'argent public, tout en se réservant une part de profits plus qu'intéressante. L'étude nous apprend qu'en 2002-2003 les producteurs indépendants ont investi au maximum 3,29 % des sommes nécessaires pour réaliser les séries télé, tout en touchant des frais généraux et des honoraires de production entre 15 % et 20 %. Comme le souligne l'auteur du rapport, «*Si le projet marche, tant mieux, il empochera les profits et dans le cas contraire, il n'a rien à perdre*». Voilà une situation pour le moins inusitée dans le monde des affaires : le financement est assuré d'avance par

l'argent public et la vente des productions est garantie.

### Une industrie dépendante

Selon le président du CPSC, Jacques Denommé, le système actuel ne remplit pas les promesses qu'il s'était fixé au départ. «*L'ensemble du cadre financier qui a été mis en place avec les années n'a pas réussi à instaurer des entreprises économiquement viables, mais a plutôt créé une série de producteurs qui dépendent presque exclusivement des fonds publics*», souligne-t-il. Les producteurs sont donc, dans les faits, devenus des administrateurs de fonds publics.

VOIR PRODUCTION TÉLÉ  
PAGE 3

## Nouveau contrat de travail pour 700 employés de Radio-Canada

Au terme d'une série d'assemblées qui s'est terminée le 21 septembre à Montréal, les 700 employés professionnels et de bureau de la Société Radio-Canada (SCFP 675), ont approuvé à 98 % l'entente de principe intervenue le 7 septembre entre leur syndicat et la Société.

Le nouveau contrat de travail entrera en vigueur à compter du 26 septembre et sera d'une durée de deux ans. Il prévoit des augmentations totales de 2,5 % par année, y incluant l'accès à un plan dentaire, ce que les salariés n'avaient pas jusqu'ici. D'autres gains ont aussi été réalisés, notamment au chapitre de l'encadrement et du recours aux stagiaires, de l'accès aux assurances collectives pour les employés temporaires, de l'instauration de congés à traitement différé pouvant aller jusqu'à 12 mois.

La présidente du syndicat, Jacqueline Turgeon, précise qu'il s'est agi «*de très bonnes négociations qui ont permis de réaliser des gains intéressants pour les temporaires et aussi pour les employés permanents, tout en conservant l'ensemble de nos acquis. Le fort appui démontre d'ailleurs la satisfaction de nos membres pour ce nouveau contrat.*»

## Global : le SCFP applaudit à la décision du maire de Québec

Le SCFP félicite le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, d'avoir porté plainte contre Global auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le maire, qui a déjà été ministre des Communications dans le gouvernement du Québec, constate qu'il «*est évident que Global ne respecte pas les dispositions de sa licence, mais également ses obligations envers la population du Québec, et plus particulièrement les*

*citoyens et citoyennes de la ville de Québec*». La Chambre de commerce des entrepreneurs de Québec a emboîté le pas en déposant, elle aussi, une plainte auprès du CRTC.

### Rappel des faits

Au moment de l'octroi de licence, CanWest Global s'engageait à faire de CKMI sa principale assise au Québec. On promettait à l'époque 75 emplois dès l'ouverture de la station, dont

la majorité serait à Québec. Global promettait même 100 emplois la seconde année, dont un ajout de plusieurs postes à Québec.

Le lendemain du transfert de la mise en ondes vers Toronto, Global ne comptera plus que huit employés réguliers et un à demi-temps à la station CKMI de Québec. On est loin du compte. On s'interroge sur ce qui restera de toute la production locale promise par Global.

## Cambriolage d'une camion blindé

# Le ministre Dupuis doit intervenir

Suite au cambriolage d'un camion blindé de la compagnie Garda, survenu le 16 septembre au Centre Rockland de Montréal, le Syndicat national des convoyeur(e)s de fonds (SCFP 3812) s'est dit soulagé que les deux employés impliqués dans l'incident en soient sortis indemnes.

Pour le syndicat, il est urgent que le ministre Dupuis légifère sur des normes minimales de sécurité dans le transport de valeurs prévoyant, entre

autres, l'affectation d'une troisième personne pour effectuer le travail. Les représentants des travailleurs estiment en effet que la présence d'une personne de plus dans le camion aurait un effet préventif.

Selon nous, le fait que plusieurs entreprises diminuent la sécurité dans le domaine du transport de valeurs, pour augmenter leur part de profit, multiplie le risque de cambriolages.

«Compte tenu des derniers événements, il est impératif que le ministre intervienne

rapidement. Depuis 1996, nous insistons pour qu'une troisième personne soit présente en tout temps lors du transport de valeurs. Garda est la seule firme à avoir conservé l'équipe de travail à trois sur les routes de nuit. Cette mesure devrait être étendue et normalisée. Nous ne devrions pas avoir à nous battre pour notre sécurité!», estime le président du syndicat, Daniel Carrière.

## Entente de principe à Rivière-Rouge

Dans les Hautes-Laurentides, une entente de principe en vue de l'établissement d'une première convention collective est intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et le SCFP qui représente les quelque 55 employés municipaux cols blancs et cols bleus. Une soixantaine de rencontres de négociation, dont plusieurs en présence

d'un conciliateur, ont été nécessaires pour en arriver à cet accord.

Les détails de l'entente seront dévoilés et soumis au vote des syndiqués le 24 septembre (soit après la rédaction et l'envoi de ce journal). D'ores et déjà, on sait que la nouvelle convention collective serait d'une durée de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2003

au 31 décembre 2007. La direction syndicale recommandera à ses membres d'accepter cette entente qui permet d'harmoniser les conditions de travail des employés des anciennes municipalités regroupées pour former Rivière-Rouge.

## EN RAFALE

Le 28 septembre, la **Coalition Solidarité Santé** organise une soirée publique d'information sur l'arrêt Chaouli et le rapport Ménard pour mobiliser la population sur le droit à la santé et la protection de notre système de santé public. La rencontre aura lieu à 19 heures à l'auditorium du Collège de Maisonneuve (2700 rue Bourbonnière à Montréal).

Saviez-vous que les quelque **530 000 membres du SCFP** gagnent environ 16,8 milliards de dollars par année, soit près de 31 000 \$ par personne? La masse salariale totale de nos membres est supérieure aux budgets de six gouvernements provinciaux.

Dans un jugement récent, la Cour supérieure du Québec a confirmé une décision de la CLP déclarant que la CSST devait rembourser l'achat de **cannabis** à un travailleur accidenté dont l'état nécessite l'usage de cette substance. La juge avait conclu que le travailleur avait droit à l'assistance que requiert son état, qu'on devait atténuer les conséquences de sa lésion professionnelle et que les médecins s'entendaient sur le fait que la consommation de marijuana peut atténuer des douleurs chroniques.

L'**équité salariale** est enfin complétée pour les employés de bureau de Ville de Laval (SCFP 1113). Après deux ans de travail intense, le comité a clôturé ses travaux le 31 mai dernier. Les résultats sont présentement en affichage et une dernière rencontre est prévue pour compléter le

**SCFP**  
Syndicat canadien de la fonction publique



scfp.qc.ca

SCFP En Bref est publié dix-huit à vingt fois par année par le Service de l'information du SCFP. Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits pourvu qu'on en mentionne la source. Les caricatures ne peuvent être reproduites que par nos syndicats locaux ou affiliés. Nous vous encourageons à nous faire parvenir toute nouvelle d'intérêt par téléphone (514-384-9681, poste 239), ou par courriel (jbergeron@scfp.qc.ca). Une version en langue anglaise, *CUPE In Brief*, est aussi disponible. Les plus récents numéros du *SCFP En Bref* peuvent être téléchargés électroniquement à partir de notre site.

<http://www.scfp.qc.ca>

### L'Équipe du SCFP En Bref

Robert Bellerose et Alexandre Boulerice, rédaction

Jocelyne Bergeron, secrétaire de rédaction

Josée Aubé pour la chronique *Jurisprudence*

Patrick Desharnais pour la caricature

Montage : Marcel Huot (Legris Service Litho Inc.)



Dépôts légaux : Bibliothèque nationale du Québec ISSN 1499-2841  
Bibliothèque nationale du Canada 830234



# Fin du lock-out au Collège Saint-Paul

Le lock-out est terminé au Collège Saint-Paul de Varennes. Après d'intenses négociations et un conflit de travail de plus de huit semaines, les enseignants ont approuvé à 95,6 % l'entente de principe intervenue entre leur syndicat et la direction du collège. La rentrée des classes a donc eu lieu le 21 septembre dernier, pour le plus grand plaisir des élèves, des parents et des enseignants.

Francine Jetté, présidente du syndicat, précise que «dans l'ensemble, les enseignants sont satisfaits de

*l'entente et, surtout, contents de retrouver leurs élèves».*

## Grandes lignes de l'entente

La nouvelle convention collective sera d'une durée de six ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2008.

Les deux parties ont convenu d'une comptabilisation des heures d'encadrement distincte de la tâche d'enseignement. Ce temps d'encadrement est établi à 85 heures par année par enseignant. Quant aux salaires, le nouveau contrat de travail prévoit une clause de parité avec les enseignants

du secteur public. D'autre part, la disposition en vertu de laquelle les professeurs remettaient, depuis neuf ans, un pour cent de leur salaire au collège est aboli.

D'autres gains ont aussi été réalisés. Par exemple, la contribution financière de l'employeur aux assurances collectives est augmentée. Par ailleurs, les enseignants œuvrant au programme d'éducation internationale seront compensés, pour la première fois, pour le travail additionnel qu'ils accomplissent.

# EN RAFALE

dossier des brigadières scolaires.

• • •

Mercredi le 28 septembre, le SCFP va présenter un mémoire à la **Commission parlementaire de la culture** pour exprimer ses réticences face au projet de loi 86 qui modifie la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*.

• • •

Lors d'une conférence qu'il prononçait devant les conseillers et conseillères du SCFP au Québec, le directeur du Département des relations industrielles de l'Université Laval, Paul-André Lapointe, nous en a appris de bien bonnes sur le professeur **Réjean Breton**, l'ineffable invité de TQS, féroce anti-syndical et néolibéral. Selon M. Lapointe, il ne remplirait pas ses obligations en matière de recherche et ne travaillerait pas à remettre ses cours à jour.

• • •

Au moment d'écrire ces lignes, une grande rencontre du **Front commun FTQ-CSN** débutait au Palais des congrès de Montréal. Des milliers de personnes, provenant des milieux de la santé, de l'éducation ou des organismes gouvernementaux étaient rassemblées pour exprimer leur détermination face au gouvernement Charest. Tous ces syndiqués, et ceux et celles qu'ils représentent, exigent le respect et n'accepteront pas de s'appauvrir pour la simple raison qu'ils offrent des services publics.

SUITE DE LA PAGE 1

## Production télé

### Un appel à la ministre Frulla

Fonds publics largement utilisés par le secteur privé, producteurs qui ne prennent aucun risque et n'investissent pratiquement pas dans leur entreprise, profits réalisés à même les impôts des contribuables, gestion secrète des fonds publics par des producteurs privés qui refusent de rendre des comptes. Cette situation est préoccupante et appelle l'attention de ceux et celles qui défendent l'intérêt public et la gestion efficace des impôts et des taxes des citoyens. «Nous demandons à la ministre du Patrimoine, Liza Frulla, de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de corriger la situation et de s'assurer que l'argent public ne sert pas à quelques producteurs pour se remplir les poches sur le dos des contribuables», déclare Michel Bibeault, coordonnateur du secteur des communications.

## JURISPRUDENCE

### Un certificat médical approprié

Afin de déterminer l'admissibilité du plaignant aux prestations d'assurance salaire, la convention collective prévoit que l'employé devra «fournir un certificat médical approprié».

Selon l'employeur, cela signifie que le certificat doit contenir un diagnostic. Pour le syndicat, le mot *approprié* fait référence à un état d'incapacité attesté par un médecin plutôt qu'à la cause précise de la maladie. En l'espèce, le certificat faisait état des symptômes du plaignant.

Selon l'arbitre Foisy<sup>1</sup>, la définition privilégiée par le syndicat est tout à fait

conforme avec le but et l'esprit de la convention collective qui vise à indemniser les absences pour invalidité de courte durée. Par ailleurs, si l'employeur n'est pas satisfait du certificat médical, il peut toujours faire examiner le salarié par son propre médecin. Dans ce cas-ci, le plaignant avait donc droit aux prestations d'assurance salaire au cours de son absence.

Cette décision est conforme au courant jurisprudentiel concernant la présence ou non d'un diagnostic sur le certificat médical lors d'absences de courte durée.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Syndicat des communications graphiques, section locale 41 M et Montreal Gazette Group. Inc., A Division of Southam Publications et CanWest Co., 2005T-78

<sup>2</sup> Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 57 et Caisse populaire St-Stanilas de Montréal, 99T-59

## Informations sur le congrès

Voici quelques informations pratiques pour les délégations québécoises qui se rendront bientôt à Winnipeg pour le congrès pancanadien du SCFP, du 3 au 7 octobre prochain.

Dimanche le 2 octobre, veille de l'ouverture du congrès, plusieurs rencontres de secteurs sont prévues. Il y aura un caucus du Québec de dix-sept à dix-neuf heures, à la salle *Millenium Suite*.

Le même jour, un caucus sur les régimes de retraite est convoqué à 18 heures dans le *Pan Am Room*.

Tous les détails sur le site [scfp.ca](http://scfp.ca).

## On manque d'autobus à Montréal

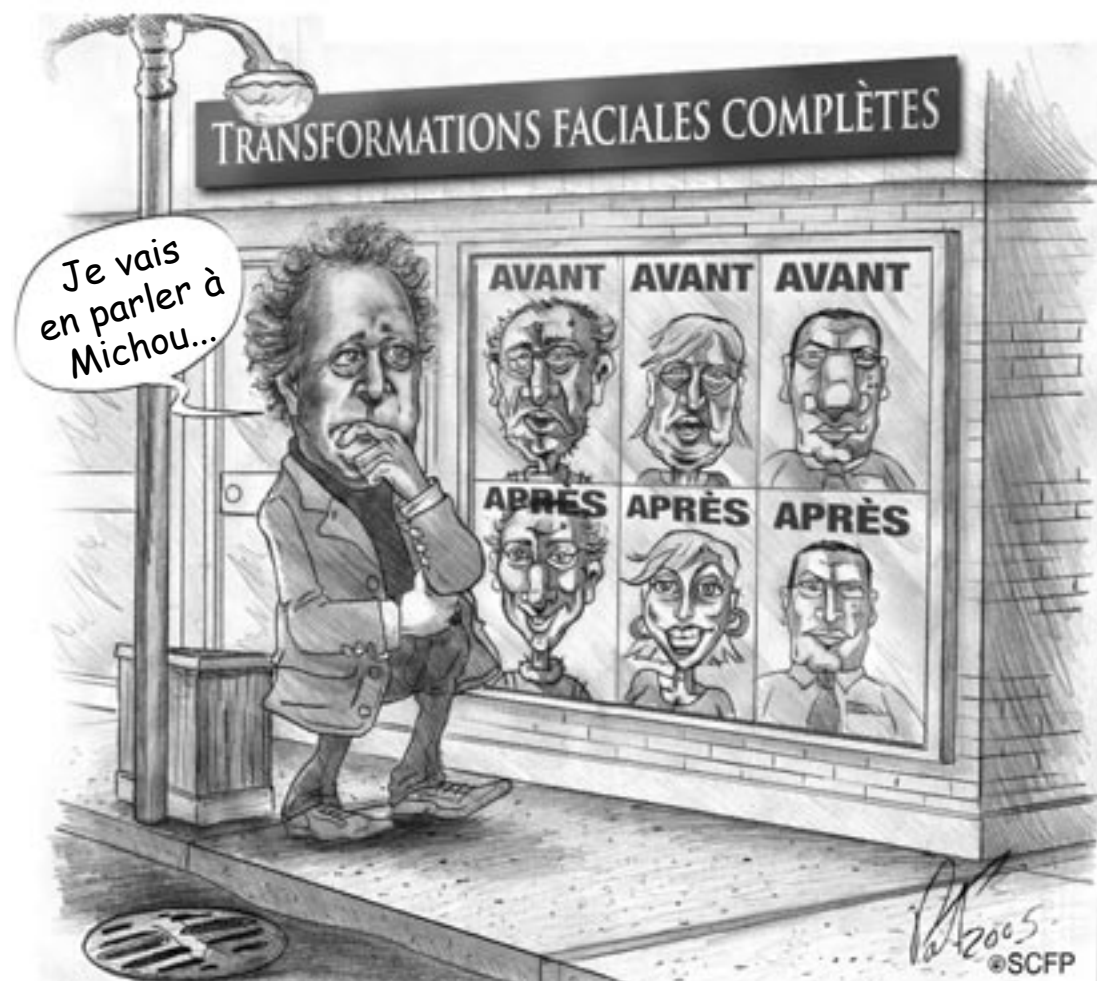
Depuis le début du mois, la Société de transport de Montréal (STM) semble avoir de la difficulté à mettre sur la route le nombre habituel d'autobus pour desservir la population. Dans la deuxième semaine de septembre, la situation s'est encore aggravée puisque de 60 à 80 véhicules manquaient à l'appel, immobilisés dans les garages. Évidemment, cela cause des

inconvenients aux usagers qui, bien souvent, expriment leur colère au premier employé de la STM qu'ils rencontrent, le chauffeur d'autobus.

Le syndicat des chauffeurs dénonce cette situation et demande à la population de faire preuve de compréhension envers les chauffeurs qui subissent, autant qu'eux, les inconvenients liés à ce manque de véhicules.

«La STM devrait pouvoir fournir un nombre suffisant d'autobus et assurer une réserve. Nos membres veulent offrir le meilleur service de transport en commun possible, mais ils ont besoin des outils pour le faire. La STM doit nous donner les moyens de travailler convenablement», affirme Claude Benoît, président du SCFP 1983.

## JEAN CHAREST SONGE À REFAIRE SON IMAGE



### Agenda

**6 septembre  
au 7 octobre 2005**  
Votes d'allégeance  
syndicale  
Secteur de la santé et des  
services sociaux

**3 au 7 octobre 2005**  
Congrès du SCFP  
Centre des congrès  
Winnipeg  
Caucus du Québec  
les 2 et 5 octobre

**14 et 15 octobre 2005**  
Séminaire sur les PPP  
organisée par le Service  
aux collectivités de  
l'UQAM

**Agenda  
plus détaillé  
sur le site Web**  
[scfp.qc.ca](http://scfp.qc.ca)